



La Région vous consulte sur le plan de prévention et de gestion des déchets



Faites part de vos attentes et propositions
du **5 au 29 avril** sur **www.hautsdefrance.fr/prpgd**



www.legranddessein.fr

1- LE PLAN RÉGIONAL DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS (PRPGD) : QU'EST-CE QUE C'EST ?

Depuis 2016, les régions sont responsables de la planification des déchets sur le territoire régional. Le PRPGD doit ainsi coordonner l'ensemble des actions des pouvoirs publics et des organismes privés en matière de prévention et de gestion des déchets, c'est-à-dire :

- préciser les objectifs à atteindre en matière de prévention, de recyclage, de valorisation et d'élimination des déchets (photo Da vid Grouard centre de tri, stockage balles de carton.
- définir les actions, les services et les équipements à mettre en œuvre pour y parvenir.



© D. GROUARD / Région Hauts-de-France

Le plan déchets doit aussi s'articuler avec d'autres démarches en matière de climat, de santé, d'aménagement du territoire.

Quels déchets sont concernés ?

Le PRPGD concerne tous les déchets, à l'exception des déchets radioactifs :

- les déchets non dangereux produits par les ménages (déchets ménagers et assimilés- DMA), par les acteurs publics, par les activités économiques (Déchets des activités économiques – DAE)
- les déchets dangereux produits par les ménages, les acteurs publics et privés
- les déchets inertes (DI), déchets qui ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune réaction physique ou chimique avec l'environnement. Ce sont essentiellement les déchets provenant de chantiers de construction ou de travaux publics.

À qui s'adresse ce plan ?

Les collectivités en charge du service public de collecte et de gestion des déchets ; les citoyens (dans leurs actes de consommation, de tri et de gestion des déchets) ; les entreprises ; les organismes publics (administrations, écoles, hôpitaux...) ; l'Etat (autorisation et contrôle des installations de gestion des déchets).

Comment se construit le PRPGD Hauts-de-France ?

Lancés en février 2017, les travaux d'élaboration du PRPGD Hauts-de-France s'achèveront fin 2019. La Région Hauts-de-France a organisé la collecte des informations nécessaires à la construction du PRPGD, puis la concertation d'un grand nombre d'acteurs régionaux avant de rédiger le projet de PRPGD.

Parmi les différentes consultations encore en cours pour finaliser le projet de PRPGD d'ici à mi-2019, celle des habitants des Hauts-de France offre l'opportunité de connaître leurs attentes et leurs engagements pour renforcer l'ambition et les leviers d'action du plan

→ **Donnez-nous votre avis et vos propositions avec le questionnaire en ligne sur <http://www.hautsdefrance.fr/prpgd>**

Le contenu du PRPGD ?

Le contenu du Plan déchets est fixé par la réglementation. Ces principaux ingrédients sont :

Un socle :

- Un état des lieux de la production des déchets et de leur gestion,
- Une projection de leur évolution dans 6 et 12 ans ;
- Des objectifs de réduction des déchets et de développement de leur valorisation ;
- Des orientations pour agir dans une logique d'économie circulaire (c'est-à-dire, sortir de la logique linéaire du « produire, consommer, jeter » pour utiliser le déchet comme une ressource « matière » du territoire).

Des principes essentiels :

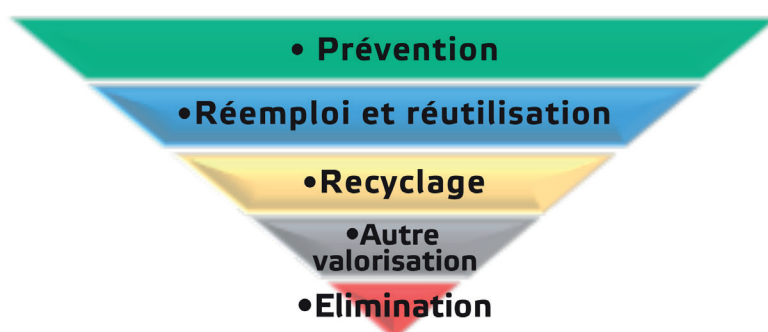
- Le principe de proximité : consiste à assurer la gestion des déchets au plus proche de là où ils sont produits et en fonction de la disponibilité des modes de traitement.
- le principe d'autosuffisance : consiste à disposer d'un réseau adapté d'installations de traitement et d'élimination des déchets sur un territoire pertinent.
- La hiérarchie de modes de gestion des déchets



© D. BOKALO / Région Hauts-de-France

Des grands objectifs :

- éviter la production de déchets
- faire du déchet une ressource



2- LA SITUATION DES DÉCHETS DANS LES HAUTS-DE-FRANCE : TOUR D'HORIZON EN QUELQUES CHIFFRES

Le panorama global des déchets produits en Hauts-de-France en 2017 (en million de tonnes)

Le volume total de déchets produits en Hauts-de-France est estimé à 31,5 millions de tonnes pour l'année 2015, soit 9 % de la production nationale. Les activités économiques produisent presque ¾ des déchets.

Déchets produits en Hauts-de-France (2015)			
31,5 millions de tonnes (MT)			
Déchets ménagers et assimilés (DMA)	Déchets d'activités économique (DAE) 26,9 MT 85 %		Déchets dangereux
	Déchets d'activités économique hors BTP 6.3 MT 20 %	Déchets issus du BTP (hors sédiments) 20,6 MT 65 %	
3.6 MT 11 %			1 MT 3 %

Les Déchets des Activités Économiques

Le secteur du BTP est le principal producteur de déchets en masse sur le territoire régional avec près de 20 millions de tonnes en Hauts-de-France en 2015, largement devant les autres activités économiques industrielles ou de services (environ 6 millions de tonnes).

Un gros enjeu pour le territoire régional : la bonne gestion des déchets des grands chantiers régionaux (la construction du canal Seine-Nord Europe, celle du barreau ferroviaire Creil – Roissy) et ceux limitrophes d'Ile de France (le métro du Grand Paris ; les sites des Jeux Olympiques 2024).

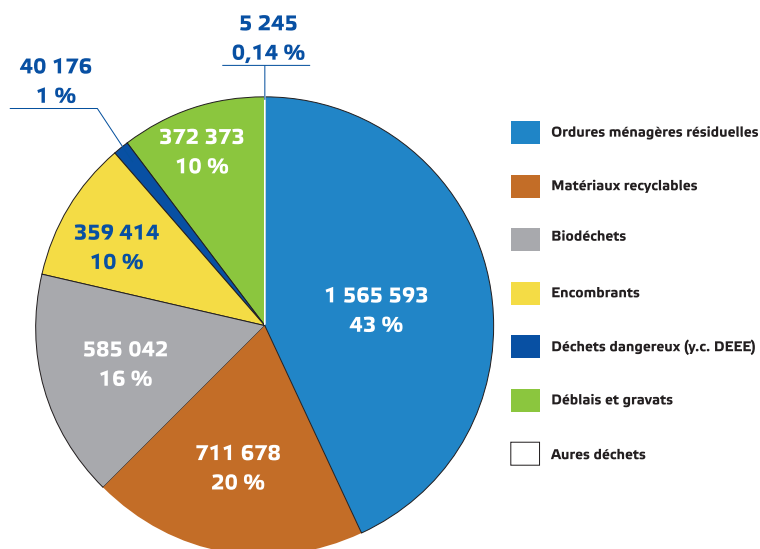


© P. DAPVIRIL / Région Hauts-de-France

Zoom sur les Déchets produits par les ménages

Une production de déchets stabilisée

- La production de déchets ménagers représente 3,6 millions de tonnes en 2015, soit **604 kg/habitant/an**, en **baisse** de 5 % par rapport à 2010.
- Les déchets collectés en déchèteries représentent **208 kg/habitant/an**, en **hausse** de 10% depuis 2010.



Répartition des types de déchets produits par les ménages - Source : SINOE (2015)

Le déploiement des actions de prévention des déchets ménagers

- 24 territoires sont engagés dans un Plan Local de Prévention en 2017
- 15 territoires sont engagés dans une démarche « zéro déchets zéro gaspillage »
- 40 Repair cafés, 13 ressourceries permettent de prolonger l'utilisation de nombreux objets.
- 10 territoires (3% du territoire) ont mis en place la tarification incitative (c'est-à-dire le paiement en fonction de la quantité de déchets produite)



© L. PRAT / Région Hauts-de-France

Concrètement, éviter de produire des déchets avec :

l'attitude "zéro déchets zéro gaspillage" : relever le défi de changer ses pratiques de consommation (achat sans emballage, composter, se passer d'objet à usage unique ou inutile..)

les Repair Café : un réseau d'ateliers pour réparer vous-mêmes plutôt que jeter

<https://repaircafe.org/fr/>

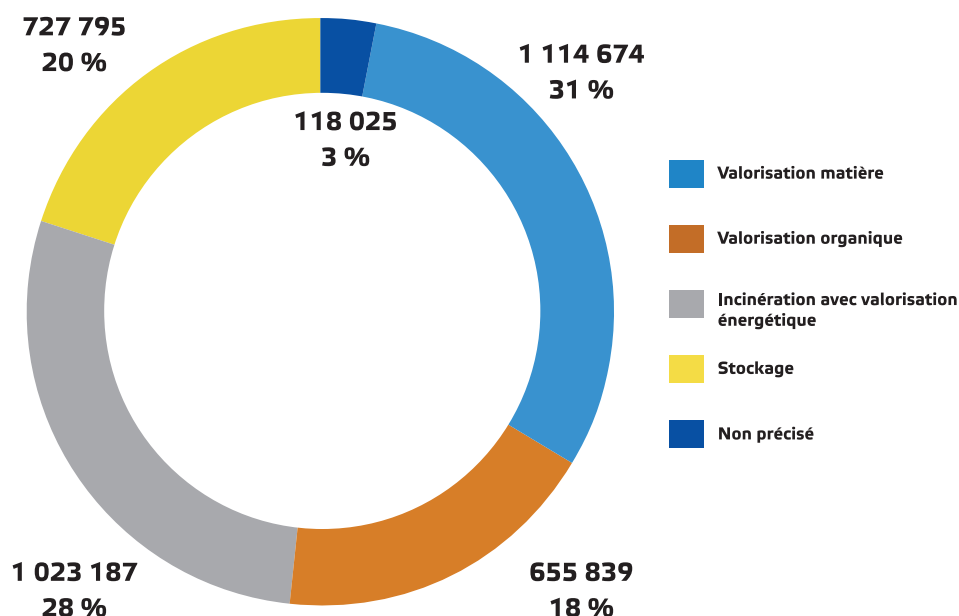
les Ressourceries : donner cette seconde vie aux objets destinés à être jetés pour les donner ou les revendre à prix modique.
<http://www.ressourcerie.fr>

Le développement de la valorisation des déchets ménagers

- **La valorisation matière (recyclage) et organique** (compostage, méthanisation) des déchets ménagers a progressé de 16% entre 2010 et 2015.
- **La valorisation énergétique** (incinération avec récupération d'énergie ou de chaleur) a également progressé de 7%. Il n'y a plus d'incinération sans valorisation énergétique en Hauts-de-France depuis la fermeture de l'Usine d'incinération d'Ordures Ménagères d'Hénin-Beaumont en 2013.
- **Le stockage** des déchets ménagers résiduels (décharge) a parallèlement diminué de 29% entre 2010 et 2015.



Valorisation des Déchets ménagers (en tonnes) -Source : SINOE (2015)

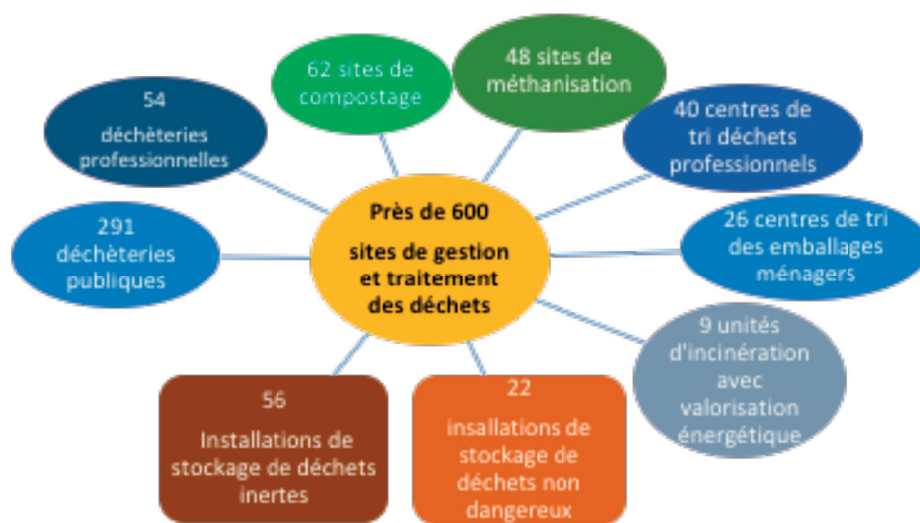


Les Déchets Dangereux

Sur le 1 million de tonnes de déchets dangereux produit en région Hauts-de-France en 2014, la part produite **par les ménages** représente environ **40.000 tonnes** dont 58% de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), 16% de déchets amiantés et 14% de petits déchets chimiques en mélange.

Le panorama des installations de gestion des déchets

La région Hauts-de-France compte des déchèteries publiques et privées (pour les déchets professionnels), des centres de tri des déchets ménagers et des déchets professionnels, des unités de valorisation des déchets et d'élimination, réparties de la manière suivante :



3- LA STRATÉGIE ET LES ORIENTATIONS POUR LES HAUTS-DE-FRANCE

La stratégie proposée par la Région :

La Région Hauts-de-France propose d'engager ses habitants et les acteurs économiques du territoire dans une démarche de prévention des déchets et d'économie circulaire à grande échelle. Elle s'est notamment donnée comme objectif de devenir l'un des leaders européens en matière de biogaz.

Zoom sur les principales orientations proposées par la Région à destination du grand public :

→ Réduire la production des déchets ménagers de 10% dès 2020, soit une diminution de 74kg/habitant par rapport à 2010 et une diminution de 83kg / habitant en 2031

Les principaux leviers pour réussir ces objectifs

- Lutter contre le gaspillage alimentaire.
- Développer le compostage des biodéchets
- Développer le réemploi, la réparation pour les objets encombrants et mobiliers afin de diminuer la part des déchets occasionnels.
- Accompagner le changement de comportement en faveur de modes de consommation qui produisent moins de déchets.
- Sensibiliser les citoyens à la prévention des déchets
- Déployer la tarification incitative pour soutenir financièrement les efforts des ménages dans la diminution de leurs déchets.

- Développer les collectes séparées à la source pour assurer une valorisation maximale, et passer à un taux de recyclage des déchets ménagers de 40% en 2031, soit 220 kg/habitant/an contre 185 kg/habitant/an en 2015
- Améliorer la collecte des biodéchets et des emballages ménagers en passant de 36 kg/habitant/an en 2020 à 38 kg/habitant/an en 2031



© D. BOKALO / Région Hauts-de-France

Les principaux leviers pour réussir ces objectifs

- Mettre en place une collecte sélective pour les biodéchets.
- Sensibiliser et accompagner le citoyen au geste de tri (atténuer les erreurs de tri et améliorer le captage de l'ensemble des emballages ménagers recyclables)
- Elargir le tri des déchets d'emballages plastiques
- Harmoniser les consignes de tri pour l'habitant (le même geste de tri sur toute la région)
- Augmenter le nombre de types de déchets collectés en déchèteries

Des orientations concernant les principales installations de traitement des déchets

→ Moderniser et adapter les installations de collecte et de tri

- Développer l'installation de sites de réemploi, de réparation pour les objets encombrants et le mobilier dans une logique d'économie circulaire
- Sécuriser l'accueil des usagers et étendre le nombre de déchets collectés sur les déchèteries publiques
- Etoffer le nombre de déchèteries dédiées aux professionnels sur le territoire régional et les installations de valorisation des déchets du BTP
- Améliorer le tri des emballages ménagers en adaptant les centres de tri à l'extension des déchets d'emballages plastique



© D. GROUARD / Région Hauts-de-France

→ Développer la valorisation énergétique des déchets ne pouvant pas être recyclés

La valorisation énergétique consiste à récupérer et valoriser l'énergie produite lors du traitement des déchets sous forme de chaleur, d'électricité ou de carburant. Elle s'applique à des déchets ne pouvant pas être recyclés.

Le PRPGD soutient :

- le développement de la production de biogaz via la création de nouvelles unités de méthanisation.
- l'amélioration de la performance énergétique des Centres de Valorisation Énergétique (incinération des déchets) en région Hauts de France ; à défaut ces installations devront diminuer leurs capacités de traitement ;
- l'émergence d'une filière régionale "Combustibles Solides de récupération" ou "CSR" qui vise à valoriser dans des installations d'incinération spécifiques des déchets (bois, plastiques) non recyclables ou issus des refus de tri.



© D. BOIXALLO / Région Hauts-de-France

→ Réduire l'élimination des déchets

La région dispose de capacités excédentaires de stockage des déchets non dangereux. Le PRPGD interdit par conséquent la création de nouvelles capacités sur le territoire régional pendant toute la durée du plan et engage les installations dans une diminution progressive de leurs capacités annuelles.

- Afin de diminuer les impacts liés au transport des déchets l'utilisation en substitution à la route du mode ferroviaire ou fluvial doit être mise en avant pour le transport des déchets.



© P. DAPARIL / Région Hauts-de-France

Retrouvons-nous sur :



www.hautsdefrance.fr



Région Hauts-de-France
151, avenue du Président Hoover - 59555 LILLE CEDEX
Accès métro : Lille Grand Palais -
Tél +33 (0)3 74 27 00 00 - Fax +33 (0)3 74 27 00 05